

Conditions Générales de vente de Jennifer Zucchelli - EDEN DOG EDUCATION, applicables au 21 juin 2025.

Par la poursuite de sa navigation sur ce site et pour toute réservation de séance, le Consommateur est réputé avoir accepté de se soumettre aux présentes Conditions Générales de vente (« ci-après CGV ») sans restriction ni réserve.

La version en ligne de ces conditions générales de vente à la date de la commande / réservation est la seule opposable et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

ARTICLE PRELIMINAIRE : Mentions Légales

1.1 Site (ci-après « le site ») : www.eden-dog-education.fr

1.2 Éditeur (ci-après « l'éditeur ») :

JENNIFER ZUCHELLI, Nom Commercial EDEN DOG EDUCATION, SIRET 979 117 348 00032, dont le siège social est 20 avenue des Carriers, Résidence les Terres Marines, 13260 Cassis

Numéro de téléphone : 06.65.91.74.70

Adresse de courrier électronique : contact@eden-dog-education.fr

Directeur de la publication : Madame Jennifer ZUCHELLI

1.3 Conception et réalisation : Madame Jennifer ZUCHELLI

1.4 Hébergeur (ci-après « l'hébergeur ») :

IONOS SARL 7, place de la Gare BP 70109, 57201 Sarreguemines Cedex

Contact : <https://www.ionos.fr/> (via la page « contact »).

ARTICLE 1 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente, ci-après dénommées CGV, s'appliquent de plein droit aux prestations de services proposées par Jennifer Zucchelli (EDEN DOG EDUCATION, ci-après EDE) et régissent les relations entre cette dernière et ses clients, dans le cadre de ses activités liées à l'éducation et les activités canines, dont les détails sont disponibles sur son site Internet à l'adresse : www.eden-dog-education.fr

Jennifer Zucchelli, EDE, éducatrice et comportementaliste canin, intervient en tant que conseillère et guide afin que humains et chiens vivent ensemble en harmonie.

Le client reconnaît avoir été informé des CGV et la prise de rendez-vous implique une acceptation sans réserve de celles-ci. Le terme « le client » désigne la personne morale

ou physique qui fait appel à toutes prestations de services ainsi que les personnes présentes à tout ou partie d'une séance.

ARTICLE 2 : Réservation, tarifs et paiement

2.1 – Réservation

Dans le cadre d'une séance individuelle ou collective (cours collectif ou activités canines), le client devra régler la séance dès la prise de rendez-vous.

Le paiement pourra être effectué par chèque bancaire ou virement bancaire. Le règlement en espèces est possible lors de la réalisation du contrat pour les forfaits de 5 ou 10 séances.

A défaut, de versement, le créneau pourra être proposé à une autre personne.

Les séances peuvent être modifiées ou annulées jusqu'à 48h avant la séance. Passé ce délai, et conformément aux CGV, la séance est non remboursable et non reportable (sauf justificatif à l'appui).

Dans le cadre d'un forfait d'éducation canine, les rendez-vous ne pourront être fixés qu'une fois le Bilan Comportemental effectué ainsi que la signature du contrat (qui inclut le règlement des prestations).

2.2 – Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations de Jennifer Zucchelli, EDE, sont indiqués sur le site internet, www.eden-dog-education.fr, dans l'onglet « Prestations ». Ils seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Le client s'engage à prendre connaissance des tarifs avant toute réservation. Les prix sont exprimés en euros TTC.

2.3 – Paiement

Le solde du paiement devra être réglé intégralement le jour même de la séance, sauf accord express de Jennifer Zucchelli. Le paiement du solde pourra être effectué par chèque, virement bancaire ou en espèces.

En accord avec EDE, le règlement pourra être effectué en 2 ou 3 fois par chèques, remis lors de la signature du contrat, qui feront l'objet d'un encaissement à définir avec le client.

2.4 – Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement, donnera lieu à un versement par le client d'une pénalité de retard exigible sans rappel, au taux de 10% par jour de retard (Lutte contre le retard de paiement/article 53 de la Loi NRE). Cette pénalité est calculée sur le montant restant dû, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

2.5 – Devis préalable

Suite au bilan comportemental, un devis sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, ainsi que le coût total de la prestation. Le devis sera valable un mois, durant lequel le Client pourra choisir de le contracter ou non.

2.6 – Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la prestation, signer le contrat d'éducation canine. Dès l'acceptation du devis, le client est réputé avoir pris connaissance des présentes CGV et implique une acceptation sans réserve par le Client de celles-ci. Le contrat est alors valable durant la période mentionnée pour chaque prestation, à compter de la date de signature et d'acceptation du devis. Au-delà de cette date, même si des cours n'ont pas été effectués, le contrat est réputé terminé. Le client a également la possibilité de démarrer des cours collectifs ainsi que les activités canines sans devis, ni signature. Dans ce cas précis, le client est réputé avoir pris connaissance des présentes CGV dès lors qu'il effectue sa première séance. Sa facture pourra lui être remise sur demande par mail.

ARTICLE 3 : Prestations

Les prestations sont vendues sous forme de forfaits contenant des cours individuels ou à la carte pour les cours individuels, collectifs et activités canines.

Les forfaits ont une durée limitée. Ils ont une date de début et de fin, qui sont communiqués au client dès la souscription.

3.1 – Conditions d'accès aux cours collectifs:

Il est proposé des cours collectifs en ville avec des thèmes différents (croisements, I, les bases d'éducation en collectif, etc...) ou cours collectif « fun » (apprendre en s'amusant !)

Tous les chiens sont admis à la condition que je les connaisse (pour des raisons de sécurité et sanitaires). Dans le cas contraire, un entretien téléphonique sera nécessaire.

Si votre chien présente des troubles du comportement, agressivité, il sera nécessaire de faire un bilan comportemental avant de participer aux cours collectifs. Ils devront être muselés à la demande de l'éducateur. À défaut ou au refus du propriétaire le binôme pourra se voir exclu du cours.

Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées en cours collectif. De plus, tous les chiens devront être à jour de leurs vaccins et être déparasités.

Le matériel coercitif n'est pas accepté.

L'inscription d'un chien sur un cours collectif dont les pré-requis ne sont pas respectés, selon l'appréciation de l'éducateur, pourra être refusée.

3.2 – Durée des cours

Un bilan comportemental dure, en moyenne 1h30. Un cours individuel dure 1h. Un cours collectif dure, en moyenne, 1h00.

3.3 – La Marche Nordique Canine

Il est proposé des sessions de Marche Nordique Canine avec Amandine Arrighi, coach sportif. Cette prestation n'entre pas dans le cadre des adhésions précédemment citée. Elle est facturée à part, à l'unité avec un tarif évolutif suivant les options ajoutées. Les séances à l'unité doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyée à un autre client.

Tous les chiens sont admis à la condition que je les connaisse (pour des raisons de sécurité et sanitaires). Dans le cas contraire, un entretien téléphonique sera nécessaire.

Si votre chien présente des troubles du comportement, agressivité, il sera nécessaire de faire un bilan comportemental avant de participer aux sessions de Marche Nordique Canine. Ils devront être muselés à la demande de l'éducateur. À défaut ou au refus du propriétaire le binôme pourra se voir exclu du cours.

Le Client reconnaît ne pas être en possession d'un certificat médical, mais ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique de cette activité découverte en mode loisirs et non compétitive et en avoir la capacité. Le Client décharge les organisatrices Amandine Arrighi et Jennifer Zucchelli de toute responsabilité en cas de défaillance physique de sa part.

Pour participer, les chiens doivent être âgés de minimum 18 mois.

Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées en cours collectif. De plus, tous les chiens devront être à jour de leurs vaccins et être déparasités.

Il est recommandé de se munir d'eau pour humains et chiens, d'être équipé.e de chaussures adaptées. Ainsi que de bâtons de marche nordique, d'un équipement de traction (harnais, ceinture et laisse). Toutefois, il sera possible de louer les bâtons ainsi que la ceinture et laisse de traction. Durant la Marche Nordique Canine, les chiens devront rester attachés avec des laisses adaptés.

Le matériel coercitif n'est pas accepté.

Votre chien doit être équipé d'un harnais de traction Canicross, à titre exceptionnel pour votre premier cours, nous acceptons le harnais « classique » en Y, si par la suite vous voulez renouveler l'expérience, il faudra vous équiper d'un harnais de traction Canicross.

L'inscription d'un binôme dont les pré-requis ne sont pas respectés, selon l'appréciation de l'éducateur et du coach sportif, pourra être refusée.

EDE ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problèmes durant cette activité.

La Marche Nordique Canine dure, en moyenne, 2h.

Les points de rdv sont communiqués lors de la réservation par SMS. Un message de rappel sera envoyé 24h avant la l'activité.

Information Importante :

Concernant la Marche Nordique Canine, nous souhaitons vous informer qu'Amandine Arrighi, éducatrice sportive, **diplômée du BPJEPS APT**, peut encadrer la Marche Nordique et assurer l'encadrement "**humain**".

L'ajout de la mention "Canine" à cette discipline désigne la part d'encadrement et de responsabilité d'**EDEN DOG EDUCATION**.

Amandine Arrighi assure la sécurité, l'échauffement, le corps de séance ainsi que les étirements pour les humains (uniquement).

EDEN DOG EDUCATION assure la sécurité, l'échauffement, le corps de séance ainsi que la phase récupération pour les chiens (uniquement).

3.4 – Cani Rando

Cette prestation n'entre pas dans le cadre des adhésions précédemment citée. Elle est facturée à part, à l'unité. Les séances à l'unité doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyée à un autre client.

Tous les chiens sont admis à la condition que je les connaisse (pour des raisons de sécurité et sanitaires). Dans le cas contraire, un entretien téléphonique sera nécessaire.

Si votre chien présente des troubles du comportement, agressivité, il sera nécessaire de faire un bilan comportemental avant de participer à ces prestations. Ils devront être muselés à la demande de l'éducateur. À défaut ou au refus du propriétaire le binôme pourra se voir exclu du cours.

Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées en cours collectif. De plus, tous les chiens devront être à jour de leurs vaccins et être déparasités.

L'inscription d'un binôme dont les pré-requis ne sont pas respectés, selon l'appréciation de l'éducateur, pourra être refusée.

La Cani Rando dure, en moyenne, 1h30 à 2h.

Les points de rdv sont communiqués lors de la réservation par SMS. Un message de rappel sera envoyé 24h avant la l'activité.

Il est recommandé de se munir d'eau pour humains et chiens, d'être équipé.e de chaussures adaptées. Ainsi que d'un équipement de traction (harnais, ceinture et laisse).

Le matériel coercitif n'est pas accepté.

Votre chien doit être équipé d'un harnais de traction Canicross, à titre exceptionnel pour votre premier cours, nous acceptons le harnais « classique » en Y, si par la suite vous voulez renouveler l'expérience, il faudra vous équiper d'un harnais de traction Canicross.

Durant les cani-rando, lorsque les chiens sont attachés aucune interaction canine ne sera possible. Lors de cette activité, suivant les tempéraments de chacun et si le lieu s'y prête, nous pourrons libérer les chiens quelques instants pour qu'ils puissent s'amuser. (À condition que les propriétaires y participant attestent que leur chien a un rappel correct. EDE ne pourra être tenu responsable de la fugue d'un chien pour quelques motifs que ce soient ni des conséquences de cet acte, au même titre qu'une altercation entre 2 ou plusieurs chiens. Les chiens restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.)

EDE ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problèmes durant cette activité.

Par ailleurs, les propriétaires doivent avoir dépensé leur chien autant mentalement que physiquement avant cette activité afin qu'il ne soit pas trop excité. Cette activité n'est pas un « défouloir » à chiens dont les besoins de dépenses ne sont pas comblés par leurs propriétaires.

3.5 – Mantrailing

Cette prestation n'entre pas dans le cadre des adhésions précédemment citée. Elle est facturée à part, à l'unité. Les séances à l'unité doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyée à un autre client.

Tous les chiens sont admis à la condition que je les connaisse (pour des raisons de sécurité et sanitaires). Dans le cas contraire, un entretien téléphonique sera nécessaire.

Si votre chien présente des troubles du comportement, agressivité, il sera nécessaire de faire un bilan comportemental avant de participer à ces prestations. Ils devront être muselés à la demande de l'éducateur. À défaut ou au refus du propriétaire le binôme pourra se voir exclu du cours.

Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées lors de séances collectives pour le mantrailing. De plus, tous les chiens devront être à jour de leurs vaccins et être déparasités.

L'inscription d'un binôme dont les pré-requis ne sont pas respectés, selon l'appréciation de l'éducateur, pourra être refusée.

Une séance individuelle de mantrailing dure 45 min, une initiation mantrailing dure 1h30 si 2 binômes ou 3h si 4 binômes et un entraînement mantrailing dure 1h (les initiations et les entraînements se font en collectif).

Les points de rdv sont communiqués lors de la réservation par SMS. Un message de rappel sera envoyé 24h avant la l'activité.

Il est recommandé de se munir d'eau pour humains et chiens, d'être équipé.e de chaussures adaptées. Ainsi que d'un équipement adapté au mantrailing (harnais, longe de 10 mètres et gants).

Le matériel coercitif n'est pas accepté.

Votre chien doit être équipé d'un harnais de mantrailing ou d'un harnais de traction type canicross ou d'un harnais « classique » en Y.

Durant les sessions mantrailing, lorsque les chiens sont attachés aucune interaction canine ne sera possible. Lors de cette activité, suivant les tempéraments de chacun et si le lieu s'y prête, nous pourrions libérer les chiens quelques instants pour qu'ils puissent s'amuser. (À condition que les propriétaires y participant attestent que leur chien a un rappel correct. EDE ne pourra être tenu responsable de la fugue d'un chien pour quelques motifs que ce soient ni des conséquences de cet acte, au même titre qu'une altercation entre 2 ou plusieurs chiens. Les chiens restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.)

EDE ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problèmes durant cette activité.

Par ailleurs, les propriétaires doivent avoir dépensé leur chien autant mentalement que physiquement avant cette activité afin qu'il ne soit pas trop excité. Cette activité n'est pas un « défouloir » à chiens dont les besoins de dépenses ne sont pas comblés par leurs propriétaires.

3.6– Dog Parkour

Cette prestation n'entre pas dans le cadre des adhésions précédemment cité. Elle est facturée à part, à l'unité. Les séances à l'unité doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyée à un autre client.

Tous les chiens sont admis à la condition que je les connaisse (pour des raisons de sécurité et sanitaires). Dans le cas contraire, un entretien téléphonique sera nécessaire.

Si votre chien présente des troubles du comportement, agressivité, il sera nécessaire de faire un bilan comportemental avant de participer à ces prestations. Ils devront être muselés à la demande de l'éducateur. À défaut ou au refus du propriétaire le binôme pourra se voir exclu du cours.

Les chiennes en chaleur ne sont pas acceptées en cours collectif. De plus, tous les chiens devront être à jour de leurs vaccins et être déparasités.

L'inscription d'un binôme dont les pré-requis ne sont pas respectés, selon l'appréciation de l'éducateur, pourra être refusée.

Le Dog Parkour dure, en moyenne, 1h.

Les points de rdv sont communiqués lors de la réservation par SMS. Un message de rappel sera envoyé 24h avant la l'activité.

Il est recommandé de se munir d'eau pour humains et chiens, d'être équipé.e de chaussures adaptées. Ainsi que d'un équipement pour votre loulou (harnais, laisse et ou petite longe de 5 mètres).

Le matériel coercitif n'est pas accepté.

Durant les dog parkour, lorsque les chiens sont attachés aucune interaction canine ne sera possible. Lors de cette activité, suivant les tempéraments de chacun et si le lieu s'y prête, nous pourrons libérer les chiens quelques instants pour qu'ils puissent s'amuser. (À condition que les propriétaires y participant attestent que leur chien a un rappel correct. EDE ne pourra être tenu responsable de la fugue d'un chien pour quelques motifs que ce soient ni des conséquences de cet acte, au même titre qu'une altercation entre 2 ou plusieurs chiens. Les chiens restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.)

EDE ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problèmes durant cette activité.

3.7– Carte Activités - 10 séances

Cette prestation n'entre pas dans le cadre des adhésions précédemment cité. Elle est facturée à part.

Cette carte permet de participer à des activités en collectif à prix réduit. La carte est à 200€, soit 20€ la séance au lieu de 25€. Possibilité de régler en plusieurs fois par chèque (max 4 fois). Activités concernées : cours collectifs, cani-rando, mantrailing, dog parkour.

Les activités organisées avec d'autres professionnels ne sont pas concernées par cette offre. Les activités qui seront concernées par la carte activités seront toujours mentionnées.

La Carte a une durée de validité de 5 mois, celle-ci prend effet dès l'inscription à une activité.

3.8– Conseils et Accompagnement

Cette prestation peut être réalisée à domicile ou à distance. Le prix variera suivant la façon dont la prestation sera réalisée.

De plus, pour cette prestation, si celle-ci est réalisée à domicile. Le prix fixé est basé sur un périmètre. Le prix pourra donc varier suivant le lieu du rdv. (Tarifs affichés dans l'onglet « Activités Canines », sous onglet « Conseils et Accompagnement »)

Cette prestation se déroule en 3 étapes :

- Prise de contact : pour connaître et évaluer les attentes et les besoins du client. Nous fixons la date du rdv et si celui-ci sera à domicile ou à distance.
- Rendez-vous : à votre domicile ou en Visio (Zoom ou tout autre support). Ce rdv va durer entre 1h30 et 2h.
- Suivi & Accompagnement : un compte-rendu sera transmis sous 48h par mail de préférence. Une nouvelle prise de contact aura lieu, environ, 10 jours après la réception de ce dernier. Un bilan sera alors réalisé et l'accompagnement dans le processus d'adoption pourra se réaliser.

ARTICLE 4 : Annulation et modification

Une fois un forfait souscrit, aucune modification ni annulation ne pourra être effectuée.

4.1 – Conditions météorologiques

Aucune prestation ne pourra être annulée pour des raisons météorologiques à l'initiative des participants.

C'est uniquement EDE qui pourra juger si la prestation doit être annulée en cas de mauvaises conditions climatiques ou par manque de participants.

4.2 – Délai d'annulation

Toute séance d'éducation / comportement / activités de loisir canin annulée moins de 48h à l'avance sans justificatif médical est considérée comme prise. Toute somme déjà versée restera acquise au Prestataire.

4.3 – Souscription à un forfait

En cas d'arrêt du processus d'éducation avant la fin du forfait, si le client décide de ne pas effectuer la totalité des cours pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement de toute ou partie du forfait ne pourra être exigé. De même qu'aucun remboursement des séances déjà effectuées ou perdues ne sera envisageable.

Sans nouvelle du client pendant 2 mois, le programme sera considéré comme abandonné. Aucune somme ne sera reversée. En cas d'interruption du programme à l'initiative du client pour cause majeure, maladie, le forfait ne sera pas remboursé mais les séances pourront reprendre dès que le client pourra à nouveau se rendre disponible.

ARTICLE 5 : Cadre des cours

Les séances sont réparties entre cours individuels et cours collectifs.

Toute prestation de services dans le cadre de séances individuelles pour l'éducation ou la rééducation du chien débute par un test d'évaluation. Celui-ci se déroule soit à votre domicile soit à un lieu défini à l'avance (qui peut varier).

5.1 – Cours individuels

Ils devront être pris de façon régulière, selon le délai conseillé par l'éducateur. Ils devront être pris dans le délai imparti de la durée du forfait.

5.2 – Cours collectifs

Il est conseillé de participer aux cours collectifs si vous souhaitez renforcer vos bases avec des stimuli humains et canins.

Les séances sont à l'unité et doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyée à un autre client.

5.3 – Inscriptions aux cours collectifs et nombre de places

L'accès aux cours collectifs se fait uniquement sur inscription. Il y a un nombre de places limité dans chacun d'eux, précisé sur le site internet, dans la rubrique « Activités Canines ».

EDE ne peut être tenu responsable du manque de disponibilité d'un client pour effectuer ses cours dans le délai imparti ou du manque de réactivité pour l'inscription aux cours souhaités qui pourraient apparaître complets.

5.4 – Méthodes de travail

Elles sont basées sur des principes éthologiques.

Le client devra suivre les conseils donnés par l'éducateur, dans le cas contraire, l'éducateur ne pourra être tenu pour responsable du manque de résultats.

Tout le processus se fera dans le respect de l'animal et de l'humain.

5.5 – Matériel

Lors des séances, seuls les colliers plats et harnais sont acceptés. Une muselière adaptée pourra être utilisée si nécessaire.

Les propriétaires doivent avoir leur propre matériel à tous les cours :

- Laisse fixe de 1,50 à 2m
- Longe en biothane de 10m
- Collier ajusté à la taille du chien de manière à ce qu'il ne puisse pas s'en dégager seul
- Pour la marche nordique, harnais de traction adapté dit en X ou Y, ligne de trait, ceinture ou baudrier de canicross. (La ligne de trait ainsi que la ceinture / baudrier pourront être loués pour la marche nordique).
- Pour les cani-rando, harnais de traction adapté dit en X ou Y. Si votre chien doit resté en laisse, nous vous conseillons de vous équiper d'une ligne de trait et d'une ceinture ou baudrier type cani-rando.
- Pour le mantrailing : harnais mantrailing ou traction ou en Y avec une longe de 5 mètres pour la ville ou 10 mètres pour la forêt (on va privilégier la 10 mètres). Prévoir des gants pour se protéger les mains.
- Muselière de type Baskerville ou « cage », si demandée, adaptée à la taille du chien. Les autres muselières ne sont pas acceptées. (Possibilité de demander conseils afin de vous guider au mieux dans le choix de la muselière pour garantir le confort à votre chien)
- Sacs à déjections canines.

Il est interdit d'utiliser tout matériel coercitif, type collier étrangleur, à pics, électrique, torquatus etc...

EDE se réserve le droit de refuser un client ne respectant pas le matériel qui doit être utilisé.

ARTICLE 6 – Nature des obligations du prestataire

6.1 – Garantie de moyens

Les prestations de services offrent une garantie de moyens mais les résultats restent étroitement liés à l'investissement et au travail du client réalisé de son côté, entre chaque séance. L'implication du client est une absolue nécessité quant à la résolution du problème et il demeure seul responsable des résultats du coaching et de ses conséquences, que les objectifs de départ soient atteints ou non.

6.2 – Limites de compétences et prise en charge par un vétérinaire

Dans le cas où la situation présentée dépasserait les limites de compétences des éducateurs ou qu'il serait nécessaire d'être aidé par un vétérinaire, cette dernière s'engagerait alors à essayer de trouver un professionnel susceptible d'aider le client. Dans le cas d'une prise en charge par un autre éducateur - comportementaliste, le suivi et la responsabilité d'EDE s'arrêteraient dès lors que les coordonnées du professionnel auront été communiquées au client.

Si le problème nécessite une prise en charge médicamenteuse par un vétérinaire, le client doit suivre les directives conseillées.

Dans le cas contraire, EDE se réserve le droit de suspendre le forfait ou cours engagés. Aucun remboursement ne pourra être envisagé.

6.3 – Engagements

EDE s'engage à :

- Donner les éléments de psychologie canine nécessaires à la compréhension de l'animal.
- Adapter les leçons au caractère de l'animal et aux attentes du client en matière d'éducation et de rééducation, dans le respect des lois de l'apprentissage.
- Prendre en compte les difficultés rencontrées par le client et proposer des solutions concrètes.
- Tout mettre en oeuvre pour apporter une amélioration au comportement du chien tout au long du processus d'éducation ou de rééducation.

Cependant, l'investissement du client dans l'éducation de son chien est primordial.

Si le client refuse de faire les exercices, EDE ne pourra être tenu responsable.

6.4 – Exécution des prestations

EDE se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation si :

- Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.
- Le chien n'est pas à jour de ses vaccinations.
- Le chien malade et/ou représente un risque de contagion.
- La chienne est en chaleur.
- Le chien n'est pas couvert par la responsabilité civile de son propriétaire.

- Le propriétaire fait preuve de brutalité et de violence sur son chien, manque de respect envers l'éducateur et/ou sur l'environnement, utilise des méthodes d'éducation contraires à ce que l'éducateur dispense.
- Le propriétaire ne respecte pas ses obligations décrites dans l'article 1 de ce présent contrat.

ARTICLE 7 – Les obligations du client

Le client a obligation de fournir à EDE toutes les informations que cette dernière juge nécessaires, et cela tout au long du suivi.

Le client reste responsable de son chien durant la séance ainsi que de tout incident concernant son animal ou provoqué par ce dernier.

7.1 – Le propriétaire / Conducteur du chien

Il devra être majeur et capable, les conducteurs mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure et capable de participer aux cours.

Les cours seront exclusivement réservés aux propriétaires.

Dans le cas contraire, EDE se réserve le droit d'annuler le cours qui sera considéré comme accompli.

7.2 – Identification et vaccination

Le propriétaire s'engage à présenter un chien identifié (puce électronique ou tatouage), à jour de vaccination (datant de plus de 15 jours et moins d'1 an) contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth et la Leptospirose (CHLP), et déparasité en externe (puces et tiques) et en interne (vermifuge). Il s'engage également à présenter le carnet de santé et la carte d'identification du chien lors de la première séance d'initiation. *(La Vaccination pour la toux du chenil (Pneumodog ou Noviback KC par voie intra nasale) est fortement conseillée).*

7.3 – Santé générale

Le chien doit être exempt de maladie contagieuse. Tout problème de santé connu doit être indiqué de façon claire et explicite. En cas de doute ou de suspicion de maladie, un bilan vétérinaire pourra être demandé. Le client restera le seul responsable des conséquences liées au non-respect de ce point.

Le client doit communiquer tous les risques que peut présenter son chien dans tous les domaines, notamment du point de vue caractériel et physiologique.

7.4 – Engagements

- Ne pas donner la ration de nourriture juste avant de se présenter à la séance pour éviter les torsions de l'estomac et pour avoir un chien motivé.

- Détendre correctement son chien avant le début de la séance.
- Arriver avec le matériel nécessaire à la séance, préalablement défini avec l'éducateur.
- Poursuivre le processus d'éducation chez lui, selon les conseils de l'éducateur.

7.5 – Responsabilité du client

À l'issue du Bilan Comportemental, un programme est proposé au client. Au terme de ce dernier, le client peut choisir de poursuivre avec EDE ou de cesser toute collaboration. Dans ce second cas, il ne peut être imputé au prestataire aucune dégradation de la situation.

EDE ne pourra être tenue pour responsable des conséquences imputables à des omissions.

Le programme proposé par EDE doit être scrupuleusement suivi et sans écart. Il peut évoluer suivant les progrès observés par le prestataire. Toute initiative prise par le client qui n'a pas été validée par le prestataire n'engage que le client. Les conséquences de ces décisions ne seront pas de la responsabilité d'EDE.

Le client est conscient que le travail personnel est indispensable pour que les progrès soient significatifs. Pour obtenir de bons et durables résultats, la famille doit s'investir pleinement dans l'éducation du chien et suivre scrupuleusement les conseils de l'éducateur.

Si aucun travail personnel n'était effectué, EDE ne saurait être tenue pour responsable de l'échec du processus.

7.6 – Respect des méthodes d'éducation et dressage

Le client s'engage à bannir tout matériel et toute technique basée sur la violence ou la mise en difficulté du chien, y compris dans le cadre d'une intervention avec un autre professionnel et y compris en dehors des séances de coaching. Il reconnaît être informé du fait qu'en plus d'atteindre fortement le bien-être du chien, cela pourrait aggraver le problème et devenir dangereux pour l'entourage. Il reconnaît également être informé du fait que cela serait contre-productif vis-à-vis des solutions abordées lors du coaching.

En cas de non-respect de cet engagement, le client ne saurait tenir le coach pour responsable en cas d'inefficacité du coaching ou d'aggravation du problème.

ARTICLE 8 – Chiens mordeurs ou catégorisés

En cas de consultation pour agressions sur humain, le chien devra être en règle vis-à-vis de la loi « chien mordeur » si une ou plusieurs morsures ont déjà eu lieu. Dans le cas contraire, le client ne saurait tenir le coach pour responsable.

Le chien devra, dans ce cas, être muselé avec une muselière de taille adaptée type BASKERVILLE ou « CAGE ». Le client pourra être conseillé par le coach pour le choix de cette dernière. Les consignes de sécurité indiquées par l'éducateur avant la consultation devront être respectées à la lettre.

En cas de mise en danger de l'éducateur et des éventuelles personnes l'accompagnant, une plainte pourra être déposée et un signalement sera fait en commissariat et en mairie.

En cas de consultation pour un chien catégorisé, le client devra être en règle vis-à-vis de la loi sur les chiens « dits dangereux » de catégorie 1 à 2.

Une copie du permis de détention ainsi que du test comportemental (pour les chiens de 9 mois révolus) devront être remises à Jennifer ZUCCHELLI.

ARTICLE 9 – Propriété intellectuelle

Toute utilisation de quelque manière que ce soit par le Client des signes distinctifs appartenant à EDEN DOG EDUCATION ou à ses fournisseurs et fabricants est strictement interdite, sauf accord préalable écrit de ces derniers.

Le contenu et la structure du Site sont réservés au titre du droit d'auteur, ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier.

À ce titre, et conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictive du Code de la propriété intellectuelle, est autorisée.

Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle, de tout contenu présent sur le Site (notamment tout texte, image, représentation iconographique ou photographique, marque ou logo) et également les fiches-conseils, à toutes fins et sur un quelconque support est interdite.

Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Aucune des dispositions des présentes CGV ne pourra être interprétée comme conférant au Client une licence sur un quelconque droit de propriété intellectuelle.

ARTICLE 10 – Photos et Vidéos

Le client autorise Jennifer ZUCCHELLI à le photographier et le filmer ainsi que son chien, et à utiliser leur image.

En conséquence et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise Jennifer ZUCCHELLI, en qualité de chef d'entreprise, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et /ou vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Jennifer ZUCCHELLI, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits (notamment presse, livres, vidéos, expositions, publicités, sites Internet, réseaux sociaux, etc...).

Jennifer ZUCCHELLI s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la

réputation, et s'interdit également de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

ARTICLE 11 – Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Jennifer ZUCCHELLI se réserve le droit de rompre le présent contrat et/ou de modifier le calendrier en cours sans que ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que Jennifer ZUCCHELLI se doit d'en avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

ARTICLE 12 – Assurance

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle.

Le client quant à lui, déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile pour son chien. Cette dernière est souvent comprise dans l'assurance habitation.

ARTICLE 13 – Protection des données personnelles

EDE déclare respecter et s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

13.1. Données collectées

Lors de la réservation d'une séance ou de la prise de contact par le formulaire dans l'onglet « Contact », EDE collecte des données personnelles en vue de la conclusion du Contrat, de son exécution, de sa gestion et de l'établissement des factures. EDE pourra utiliser vos données personnelles pour des sollicitations commerciales en conformité avec les prescriptions légales en vigueur.

Les données collectées dans ce cadre sont les suivantes :

- Nom, prénom, adresse du Client,
- Adresse courriel,

La collecte est fondée sur l'exécution du Contrat.

Lors de la collecte, certaines données doivent être obligatoirement renseignées et sont signalées par un astérisque, d'autres sont facultatives.

EDE s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles susmentionnées (sauf réquisition d'une autorité judiciaire et/ou administrative compétente).

Vos données sont conservées en base active pendant la durée du Contrat ou 3 ans à compter du dernier contact avec vous, et en base archive pour une durée de 5 ans, durée de la prescription de droit commun.

Le destinataire des données est EDE. Cette dernière se réserve cependant le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles de ses Clients à ses sous-traitants pour les besoins du Contrat, et notamment de l'exécution de toute commande.

EDE s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous bénéficiez du droit de demander à l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également demander une limitation du traitement ou vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous disposez du droit de retirer votre consentement au traitement de vos données à tout moment.

Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un e-mail à aux coordonnées suivantes : contact@eden-dog-education.fr ou un courrier à l'adresse Jennifer ZUCHELLI (EDEN DOG EDUCATION), 1 Boulevard du 11 Novembre 1918, 83330 Le Beausset, FRANCE, en mentionnant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail) et en précisant l'objet de votre correspondance. Il pourra vous être demandé de justifier de votre identité.

Enfin, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13.2 – Cookies et autres technologies de traçage

Lors de votre visite sur le Site, des cookies sont susceptibles d'être déposés sur votre ordinateur, votre tablette ou smartphone.

Un « cookie » est un petit fichier texte qui contient des informations propres à l'utilisateur du Site. Il est stocké sur le disque dur de l'internaute et peut être lu seulement par le serveur qui l'a fourni.

Par exemple, les cookies nous aident à nous souvenir de votre nom d'utilisateur lors de votre prochaine visite, à comprendre vos interactions avec nos contenus et à améliorer ces derniers en fonction des renseignements recueillis.

Les informations obtenues par les cookies sont enregistrées sur le serveur qui héberge le Site et qui est situé .

La finalité des cookies utilisés

EDE fait un usage limité de « cookies » dans le but de faciliter votre navigation sur le Site, d'optimiser la consultation du Site, de réaliser des mesures d'audience. Les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

En l'espèce, il s'agit de :

- cookies nécessaires au bon fonctionnement du Site :

Il s'agit des cookies indispensables au suivi et à l'enregistrement des Comptes Clients sur le Site. Sans ces cookies, certains paramétrages du Site risquent de ne pas fonctionner correctement.

- cookies de fonctionnalité :

Il s'agit des cookies indispensables à la navigation sur le Site. Il s'agit des cookies permettant de mémoriser les choix faits lors des visites. Nous pouvons par exemple conserver la localisation géographique dans un cookie afin de proposer des établissements ou des événements autour de cette localisation.

- cookies d'analyse de fréquentation :

Il s'agit de cookies permettant de suivre la navigation des internautes afin d'établir des statistiques de consultation et suivre les performances du Site. Ces données nous permettent d'améliorer le Site et de fournir une meilleure expérience utilisateur.

En l'espèce, le dispositif est limité à la mesure d'audience et à l'A/B testing et entre dans le cadre spécifié par l'article 5 des lignes directrices relatives aux cookies et autres traceurs.

Si vous ne souhaitez pas que cette technologie soit utilisée, il vous est possible de désactiver cette fonction dans votre logiciel de navigation tout en conservant un accès au Site. Cela peut limiter votre capacité à utiliser/ bénéficier de certaines fonctionnalités de notre Site.

La gestion des cookies

À la première session des internautes sur le Site, un bandeau cookies apparaîtra en page d'accueil. Un lien cliquable permet d'en savoir plus sur l'utilité et le fonctionnement des cookies.

La poursuite de la navigation sur une autre page du Site ou la sélection d'un élément du Site (image, lien, bouton " rechercher "...) vaut acceptation de l'utilisation des cookies par les internautes.

À tout moment, vous pouvez choisir de désactiver les cookies. Votre navigateur peut également être paramétré pour vous signaler les cookies qui sont déposés dans votre logiciel de navigation et vous demandez de les accepter ou pas.

Vous pouvez accepter ou refuser les cookies au cas par cas ou bien les refuser systématiquement.

Nous rappelons que le paramétrage est susceptible de modifier les conditions d'accès à nos contenus nécessitant l'utilisation de cookies. **Nous vous rappelons que la suppression de certains cookies est susceptible de modifier vos conditions d'accès à notre Site.**

ARTICLE 14 – Loi applicable, médiation et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français, à l'exclusion de toute convention internationale.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en priorité.

Conformément aux articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616 du Code de la consommation, le client consommateur peut également recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, après réclamation écrite auprès de EDEN DOG EDUCATION restée sans réponse satisfaisante.

EDEN DOG EDUCATION a désigné le médiateur suivant :
MEDIAVET

 Site internet : <https://mediavet.net>

 Numéro d'adhérent : **MEDIAVET D-25-4930**

À défaut de résolution amiable ou par médiation, tout litige sera porté devant le tribunal compétent, conformément aux règles de droit commun, à savoir le tribunal du lieu de domicile du défendeur.

JENNIFER ZUCHELLI, *Nom Commercial* **EDEN DOG EDUCATION**

SIRET 979 117 348 00032